

<b>REVISION DU POS ET SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE SUMENE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b> <b>Commune de Sumène</b>  Mairie de Sumène 26, place du Plan 30440 Sumène Tél : 04 67 81 30 05 Fax : 04 67 81 33 79	<b>Assistant</b>	
	 Résidence Le Saint-Marc 15, rue Jules Vallès 34200 Sète Tél. Fax. 04.67.53.73.45. E-mail : urba.pro@groupe.lamo.fr	 Résidence Le Saint-Marc 15, rue Jules Vallès 34200 Sète Tél. Fax. 04.48.14.00.13 E-mail : naturae@groupe.lamo.fr
<b>Personnes invitées :</b> Le conseil municipal Le personnel municipal	<b>Membres présents</b> Monsieur MORALI, Maire Madame CASTANIER, Maire adjoint Monsieur LEPROVOST, Maire adjoint Madame NOVEL, Maire adjoint Madame MERCEREAU, Maire adjoint Monsieur ANDRIEU, conseiller municipal Madame BOISSON, conseillère municipale Madame CALAIS, conseillère municipale Monsieur TOUREILLE, conseiller municipal Monsieur SAULO, Service urbanisme Monsieur ESPAZE, Service des eaux Monsieur MORASSUT, urbaniste, Agence Urba.pro et Naturæ Monsieur COLIN NOGARET, urbaniste, Agence Urba.pro  <b>Membre excusé</b>	
<b>REUNION N°1 - du 31 mars 2015</b> <b>Objet :</b> Réunion de présentation des volets environnement et urbanisme du diagnostic territorial aux élus et personnels techniques <b>Rédacteur :</b> Urba.pro / Naturæ		

**Compte-rendu de la séance :**

La réunion de ce jour, a pour objet la présentation du diagnostic territorial de la commune aux élus et aux personnels techniques

Les agences Naturae et Urba.pro présentent une synthèse des grands thèmes qui constituent le diagnostic environnemental et territorial. Ils rappellent également que le diagnostic paysager fera l'objet d'une autre présentation.

Les thématiques abordées lors de cette séance sont :

- L'état initial de l'environnement :
  - Les caractéristiques environnementales ;
  - la biodiversité ;
  - Les risques ;
  - Les nuisances ;
  - L'énergie.
- Le diagnostic territorial :
  - Le patrimoine architectural et paysager ;
  - L'analyse urbaine et spatiale (tissu urbain, espaces publics, infrastructures de transports et déplacements) ;
  - L'analyse socio-économique (démographie, habitat, économie);
  - Le diagnostic agricole.
- Le bilan du P.O.S.:
  - Le rappel du document et de son zonage;
  - Le développement de la tache urbaine entre 2006 et 2015;
  - Les capacités d'accueil et de densification.

Les membres présents sont intervenus en cours de présentation et en fin de présentation. Le présent compte-rendu reprend les éléments-clés de ces échanges.

**Etat initial de l'environnement**

- La biodiversité :

Le *BE Naturae* présente les éléments de l'inventaire des zones humides présentes sur le territoire communal. La Mairie fait remarquer qu'il serait préférable de vérifier la pertinence de certaines marres recensées.

Le diagnostic révèle des enjeux forts en matière de biodiversité. Les thèmes de vigilance et d'importance sont :

- L'eau : ressource et écosystème
- L'ornithologie (les rapaces notamment) et la chiroptérologie (chauve-souris) pour la protection des gîtes et des zones de nidification-reproduction,
- Le maintien d'une mosaïque naturelle et agricole : lutte contre la fermeture des paysages, soutien à l'agriculture pour une remise en culture (culture de l'oignons et autres cultures sur du petit parcellaire en terrasse – culture de la châtaigne, autres ?) et/ou pour le développement de l'élevage

Les débats ont révélés les besoins de concertation avec le monde agricole et paysan (institutionnels et acteurs économiques et syndicaux), les élus et les représentants du site Natura 2000 (Chargée de

mission PNC ?) en ce qui concerne la prise en compte de ces enjeux et surtout les actions hors PLU à mettre en œuvre.

La préservation et la gestion de la ressource "eau" a fait naître plusieurs discussions dont notamment :

1) La présentation des éléments relatifs au S.D.A.G.E. par le *BE Naturae* a permis d'ouvrir le débat sur la gestion de la ressource "eau" sur le territoire communal. Actuellement l'adduction d'eau potable est en régie communale. Cette compétence doit être transférée à la communauté de communes en janvier 2017. La discussion s'est alors orientée sur l'échelle la plus pertinente pour l'exercice de cette compétence. Le S.I.V.O.M et le S.I.V.U ont été envisagées mais leurs périmètres ne correspondent pas à celui de la communauté de communes. Le transfert de la compétence à ces syndicats pour conserver la compétence en régie ne semble dès lors pas pertinent.

2) Il a également fait état du manque de connaissance sur les volumes de prélèvement d'eau puisés par forages dans les nappes phréatiques et par pompage par les particuliers et les agriculteurs directement dans les cours d'eaux et leur influence sur ces derniers.

3) Monsieur LEPROVOST a soulevé une interrogation quand aux mesures compensatoires en cas d'artificialisation des sols faisant référence à une obligation de compensation de l'ordre de 200% de la surface artificialisée. Après vérification des documents référents des S.D.A.G.E et S.A.G.E opposables à la commune, il apparaît que :

- En cas de destruction de Zones Humides sur le territoire communal, le S.D.A.G.E préconise que les mesures compensatoires prévoient dans le même bassin versant, soit la création d'une Zone Humide équivalente sur le plan fonctionnel et de la biodiversité, soit la remise en état d'une surface de zone humide existante, et ce à hauteur d'une valeur guide de l'ordre de 200% de la surface perdue.

- En dehors des zones humides identifiées, pour toute opération d'aménagement qui entraîne la construction de nouveaux équipements ou de logements, le S.D.A.G.E. demande l'établissement d'une notice hydraulique qui détaille le fonctionnement de la zone concernée en période pluvieuse et la prise en compte du risque pluvial dans les choix d'aménagement. Elle contient notamment les mesures compensatoires pour réduire le ruissellement engendré par l'aménagement en projet.

- Les risques

Le *BE Naturae* présente l'état du porté à connaissance de l'Etat concernant les risques naturels. Sur le risque inondation, du fait du principe de précaution, les données fournies par l'Etat doivent être prises en compte et notamment : l'A.Z.I., l'étude SIEE ainsi que la carte de l'Etat réalisée à partir d'une modélisation dite EXZECO prenant en compte le risque débordement et le risque ruissellement.

Le BE signale également que la modélisation fournie présente une résolution très insuffisante (maille de 25 mètres sous forme de pixel). En absence d'étude plus précise réalisée par la collectivité sur un cahier des charges validé par les services de l'Etat, cette modélisation doit servir de base aux limites des zones inondables en appliquant une doctrine réglementaire établie par les services de la DDTM 30.

Par ailleurs, la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales est obligatoire.

Du fait du prix que peuvent atteindre ces études, la commune s'interroge sur la possibilité de ne pas couvrir l'intégralité du territoire communal pour se concentrer sur les secteurs à enjeux urbains forts. La problématique sera soulevée auprès de la DDTM.

Il a également été demandé au BE, de regrouper l'ensemble des mesures de protections environnementales et les zonages des risques en une ou plusieurs cartes de synthèse. Un point précis sur les réglementations à mettre en œuvre sera réalisé en parallèle.

### **Diagnostic territorial**

- Le patrimoine architectural

Le BE *Urba.pro* présente les éléments remarquables du petit patrimoine relevés sur la commune et précise qu'il est possible de les protéger à travers le PLU.

Concernant le patrimoine inscrit notamment le domaine du TARTERON et du périmètre de protection dans lequel l'avis des ABF est demandé. Il a été mentionné la possibilité de demander au STAP et à l'ABF, la révision du périmètre à la parcelle afin de ne pas figer la dynamique de rénovation présente dans le centre ancien de Sumène

- Le tissu urbain

*Urba.pro* présente les éléments relatifs au tissu urbain de la commune selon une analyse typomorphologique.

M. SAULO fait remarquer que concernant la qualité des espaces publics dans le tissu pavillonnaire sous forme de lotissement, les espaces publics n'ont pas encore été rétrocédés à la communes pour 2 des 3 lotissements.

- L'analyse socio-économique :

Le BE *Urba.pro* présente les éléments relatifs à l'agriculture révélant la déprise agricole (baisse du nombre d'agriculteurs et baisse des SAU inquiétante). Cette analyse socio-économique de l'agriculture rejoint les besoins ressentis en matière d'environnement et de biodiversité.

### **Le bilan du P.O.S.**

Le BE *Urba.Pro* présente les éléments relatifs au bilan du P.O.S et de la consommation d'espace sur la période 2006-2015. Puis, il présente les capacités d'accueil des différentes parties du zonage aux vues des densités et du règlement actuel tant en terme d'espaces libres que du potentiel de densification.

Cette analyse n'étant qu'une première approche, il a été convenu d'affiner cette estimation en recoupant les surfaces identifiées avec les autres éléments du diagnostic et de procéder à une analyse plus fine avec le concours du personnel municipal et de leur connaissance du terrain.

### **Concertation – Participation des citoyens**

Monsieur LEPROVOST a mis en avant des questionnements quant à l'organisation de la participation des citoyens à l'élaboration du PLU. Il a été convenu en accord avec le BE et la maîtrise d'ouvrage d'organiser une ou plusieurs réunions d'atelier citoyen consacrées au PLU.

L'objectif de ces réunions étant :

→ Dans un premier temps faire une présentation succincte des synthèses et enjeux présentés lors de cette première réunion de présentation du diagnostic environnemental et territorial. Ceci afin de constituer un socle commun de connaissances des enjeux environnementaux et urbains ainsi que des contraintes du territoire communal.

→ Dans un second temps, il s'agit d'intégrer les participants dans une réflexion, sous forme d'atelier, sur le paysage de la commune. Propositions de trames de réunion en fin de compte rendu

A la suite de ces ateliers des représentants de cette séance de travail seront invités à participer à la seconde réunion de présentation sur le thème du patrimoine paysager tenue par le *BE Arcadi*, afin d'échanger et d'intégrer les remarques qui en seront ressorties

**Prochaine étapes :**

- Correction du diagnostic suite à la réunion de présentation du diagnostic
- Une seconde réunion de présentation du diagnostic pour la partie paysage et recouplement avec les thématique du diagnostic urbain, le mardi 5 mai 2015 à 14h30  
Seront présents à cette réunion des représentants des ateliers menés par la Mairie auprès de la population sur la thématique paysage.

**Réunion participative sur la thématique paysage:**

Suite à la volonté des membres du conseil municipal d'intégrer les citoyens à la démarche d'élaboration du plan local d'urbanisme, une réunion ouverte au public sur la thématique "paysage" doit se tenir avant la présentation de la deuxième partie du diagnostic territorial par les *BE Urba.pro* et *Arcadi*.

Dans cette optique, les bureaux d'études précédemment cités proposent la trame d'atelier pour cette réunion préalable de participation citoyenne.

**Objectifs :**

Cette réunion s'inscrit dans un cadre plus général de mobilisation et d'implication des citoyens dans le processus d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Sumène. Il s'agit d'associer les habitants de Sumène à l'élaboration du projet urbain de la ville pour les années à venir.

Au stade d'avancement actuel de la procédure, c'est-à-dire élaboration du rapport de présentation qui fait état de enjeux environnementaux, paysagers et territoriaux de la commune, il est judicieux d'intégrer la parole de citoyens et leurs remarques sur leur cadre de vie qu'ils pratiquent au quotidien.

Au-delà de l'analyse technique réalisée par les bureaux d'études, il est question d'apporter une approche sensible et plus personnelle au diagnostic du territoire en cours de réalisation.

**Organisations et déroulement :**

Pour faciliter les échanges et que chaque participant puisse exprimer son opinion, ses remarques et ses idées, il serait préférable d'organiser cette séance en petit comité. La Mairie a porté à connaissance qu'une vingtaine de participants étaient attendus.

Afin de constituer un socle de connaissances commun des contraintes s'appliquant à la commune, il serait préférable de présenter de manière synthétique les éléments apportés par la première réunion de présentation du diagnostic territorial et environnemental du 31 mars 2015.

Il s'agit ensuite de prendre le temps d'exposer aux participants, l'importance de leur participation dans ce processus d'élaboration. L'objectif de cette séance d'échanges sur la thématique paysage est de mettre en lumière les éléments paysagers (qu'ils soient naturels, patrimoniaux ou façonnés par l'homme) auxquels les Suménois accordent une affection, un intérêt ou un souci particulier.

Pour la suite de la réunion, peuvent être envisagées deux déroulements distincts.

**1ère possibilité : Brainstorming**

**Travail préparatoire :**

Projection vue aérienne de la commune ou travail avec géoportail.  
Tableau pour noter les remarques de l'assemblée.

Dans cette configuration, les participants sont appelés à répondre pêle-mêle chacun leur tour ou en fonction des volontés sur une série de questions variées proposées par l'animateur de la réunion.

Questions possibles :

- Quels sont les éléments caractéristiques du paysage de Sumène?
- Quels sont les éléments emblématiques du paysage de Sumène?
- Quel est la contribution du paysage dans la qualité du cadre de vie de la commune?
- Des éléments du paysage sont-ils en danger? A protéger? A valoriser?
- Affectivement quels éléments paysagers sont les plus importants pour les habitants?
- Quelles modifications l'activité humaine, engendre sur le paysage de la commune? Comment les amplifier ou les réduire?

2ème possibilité : Groupes de réflexion

**Travail préparatoire :**

Plan format A3 : photo aérienne du territoire communal/ limites de commune/ feuilles blanches  
Post-it  
Stylos, crayons à papier, crayons de couleur

Dans cette configuration, les participants s'organisent en 4 à 5 groupes de 4 ou 5 participants en fonction de la présence à cette réunion. Chaque groupe se voit attribuer une thématique différente à traiter. Durant 30 à 45 minutes les groupes de réflexions travaillent sans interagir les uns avec les autres. A la fin du temps imparti, un représentant de chaque groupe vient présenter devant l'assemblée les éléments qui ressortent de leurs échanges. Ce temps de présentation doit être l'occasion de faire réagir les uns et les autres sur les accords, les désaccords et les éléments manquants ou jugées insignifiants selon les personnalités.

Ce travail se conclut par la création d'une synthèse des éléments qui ont fait l'unanimité ou débat mais aussi les risques et menaces faisant pression sur les éléments identifiés et qui seront présentés au cours de la prochaine réunion de présentation du BE sur le diagnostic paysager de la commune de Sumène

**Thématiques à traiter :**

1) Carte symbolique des paysages du territoire (fond plan contours commune, cours d'eau et bâti) → réalisation d'une carte mentale des paysages sur la commune (montagnes, reliefs remarquables, vallées, gorges, etc.). Chaque typologie de paysage étant représentée sous la forme d'une surface et les éléments caractéristiques sous forme linéaire et ponctuel.  
Discussion sur les caractéristiques des paysages identifiés.

2) Carte des éléments paysagers remarquables (photographie aérienne) → référencement des éléments de paysage remarquables qui participent à l'identité de la communes (paysages naturels, bâti, éléments patrimoniaux).

3) Carte des points de vue (Photographie aérienne) → situer les panoramas et les points de vue emblématiques de la commune de Sumène. Puis discussion sur l'évolution dans le temps de ces panoramas (Sont-ils emblématiques de la ville? Se sont-ils dégradés? Améliorés? Existe-t-il des pressions sur ces paysages? ).

4) Dessiner de mémoire la ligne d'horizon de Sumène (Feuille blanche) → Il s'agit de dessiner ou de schématiser de mémoire la ligne d'horizon de la commune en représentant les éléments les plus

Révision du P.L.U. (POS) – Sumène  
Compte-rendu de la réunion du 31 mars 2015

---

marquants du paysage la commune. Possibilité de confronter en fin d'exercice avec une photo afin d'identifier les éléments qui ont été surestimés ou au contraire oubliés.

5) Après la réunion, chaque participant est appelé à suggérer des photos du paysages de la commune. Ces photos peuvent être issues d'archives ou réalisées par les participants eux-mêmes. Le but étant pour les participants de réaliser ou de trier une série de photos et de les organiser selon diverses thématiques (Aspect affectif, appréciation esthétique personnelle, etc.). Toutes les photos doivent être légendées avec a minima : le lieu, la date et un commentaire personnel.

Les représentants des ateliers des citoyens proposeront ces photos lors de la prochaine réunion du comité de pilotage.